



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radars

Question écrite n° 122983

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur les contrôles de vitesse effectués à partir de radars fixes. Ces radars prennent des photos des véhicules contrevenants. Dans l'hypothèse où la photo montre très clairement que le conducteur n'est pas le propriétaire du véhicule et dans l'hypothèse où l'identité du conducteur n'est pas connue, elle souhaiterait savoir si, malgré tout, le propriétaire du véhicule doit s'acquitter du procès-verbal et perdre des points sur son permis de conduire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122983

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4368